



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : mairie.lasseube@wanadoo.fr

Lasseube, le 07 octobre 2011

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°7/2011

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 13 octobre 2011 à 21h à la Mairie de Lasseube.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Taux de la taxe d'aménagement,
2. Périmètre du syndicat mixte du bassin du gave de Pau,
3. Extension de la salle polyvalente : Choix du bureau de contrôle et du coordinateur SPS,
4. Reconduction du marché de voirie,
5. Menuiseries de la maison des maîtres,
6. Salle polyvalente : mise en état de l'éclairage,
7. Remboursement de facture au rugby,
8. Reversement d'une subvention à Atout Jeune,
9. Participation de la C.C.P.O. aux actions enfance jeunesse pour 2011,
10. C.L.S.H. des vacances de Toussaint : mise à disposition des locaux et du personnel,
11. Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe en poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
12. Statut des agents du service jeunesse,
13. Indemnités de conseil au Percepteur – exercice 2011,
14. Congrès des Maires : inscription et remboursement de frais de déplacements,
15. Achat d'un aspirateur à feuilles,
16. Achats et travaux sans délibération,
17. Questions diverses,

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**COMPTE RENDU****DE LA SEANCE 07/2011 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 octobre 2011 à 21h**

Convocation : 07 octobre 2011

L'an deux mil onze et le treize du mois d'octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIU-CAMBUSSET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, René BOURDET-PEES, Rachel CAZALET, Emmanuel COPPIN, Serge GUILHEM-BOUHABEN, David LAMPLE, Murielle LAURENT, Michel SALLENAVE

Absents ayant donné pouvoir : Alain TUCQ qui a donné pouvoir à Murielle LAURENT, Félix REBOLLE-LABORDE qui a donné pouvoir à Jean-Louis VALIANI, Rachel MONTET qui a donné pouvoir à Joëlle LACAZETTE-JACOB, Henri LAGREULA qui a donné pouvoir à Joëlle FABRE, Anne-Sophie DUFOSSE qui a donné pouvoir à Emmanuel COPPIN, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS qui a donné pouvoir à Serge GUILHEM-BOUHABEN

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE

Présence des correspondants de presse (Sud-Ouest et La République).

I – INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique que cette nouvelle taxe d'aménagement remplace le Taxe Locale d'Équipement, qu'elle entrera en vigueur à compter du 01 mars 2012 mais qu'une délibération du conseil doit être prise avant le 30 novembre 2011. Sur les conseils des services de la Préfecture, le Maire propose de maintenir le taux à 3% pour garantir les recettes à la commune.

Il propose la délibération suivante :

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Il informe également le Conseil municipal qu'il convient d'instituer la taxe d'aménagement avant le 30 novembre 2011, pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012.

Il propose au Conseil municipal d'instituer la Taxe d'aménagement au même taux que la Taxe Locale d'Équipement fixé par la Commune par délibération du 11 septembre 2003 : 3% sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Il propose également de voter la reconduction tacite du taux de la taxe à l'issue de la période de 3 ans pour laquelle elle est instaurée.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instituer la Taxe d'Aménagement en lieu et place de la Taxe Locale d'Équipement,
- **FIXE** le taux de la Taxe d'Aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de la Commune,
- **VOTE** la reconduction tacite du taux de la taxe à l'issue de la période de 3 ans pour laquelle elle est instaurée.

VOTES : 19**POUR : 19****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

II – PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU :

Le Conseil a débattu sur cette question qui nécessite davantage de renseignements. Monsieur le Maire fait part de sa décision de saisir Monsieur le Préfet. La complexité de la commune est son adhésion à la Communauté des Communes du Piedmont Oloronais (CCPO) et en même temps au SIVU des Baïses, lui-même adhérent au syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

III – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE : CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE ET DU COORDINATEUR SPS (SÉCURITÉ PROTECTION, SANTÉ) :

Dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente, le Maire indique qu'il convient de procéder au choix d'un bureau de contrôle et d'un coordinateur SPS.

Après avoir consulté plusieurs entreprises et analysé les offres reçues en Commission d'Appel d'Offres le 26 septembre 2011, il s'avère que le bureau d'études SOCOTEC a proposé l'offre la moins-disante.

En conséquence, Le Maire propose au Conseil municipal de retenir le bureau d'études SOCOTEC, au prix de 4 930 € HT.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le bureau d'études SOCOTEC pour la mission de bureau de contrôle et de coordination SPS au prix de 4 930 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec ledit bureau d'études,
- **PRECISE** que cette somme est prévue au budget de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV – RECONDUCTION DU MARCHÉ DE VOIRIE

Le Maire informe le Conseil municipal que le marché à bons de commande relatif aux travaux de voirie 2011-2012 passé avec l'entreprise LAFFITTE arrive réglementairement à son terme le 31 décembre 2011.

Pour poursuivre en 2012, le marché stipule que la reconduction doit être notifiée à l'entreprise avant le 31 octobre 2011.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de reconduire le marché à bons de commande passée avec l'entreprise LAFFITTE pour l'année 2012.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V – MENUISERIES DE LA MAISON DES MAÎTRES

La Maire rappelle la délibération du 04 août 2011 par laquelle le Conseil municipal a décidé de procéder au remplacement des menuiseries de la Maison des Maîtres.

Il propose, après consultation de plusieurs entreprises, de retenir l'offre de l'Ebénisterie MIRO de Lasseube, pour un montant de 17 505 € HT.



Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis de l'Ebénisterie MIRO pour le remplacement des menuiseries de la Maison des Maîtres pour un montant de 17 505 € HT.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI – SALLE POLYVALENTE : MISE EN ÉTAT DE L'ÉCLAIRAGE

La Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une remise en état de l'éclairage de la salle polyvalente, qui est vétuste, avec remplacement des tubes et des interrupteurs d'allumage.

Il propose d'accepter le devis fourni par la SARL LOUSTAU pour un montant de 4 051,20 € HT.

Le Conseil municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de faire procéder à la remise en état de l'éclairage de la salle polyvalente,
- **ACCEPTE** le devis de la SARL LOUSTAU pour un montant de 4 051,20 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII – REMBOURSEMENT DE FACTURE AU RUGBY

La Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Jean LOUSTALOT, Président du SCL Rugby, a avancé les frais d'achat de peinture pour la rénovation du local du rugby.

Il convient donc de lui rembourser la facture de Brico-Dépôt d'un montant de 41,60 €.

Le Conseil municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rembourser à Monsieur Jean LOUSTALOT la facture de Brico-Dépôt d'un montant de 41,60 €.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII – REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION A ATOUT JEUNE

Le Maire explique qu'il convient de reverser à l'association Atout Jeune la subvention de 2 000 € versée par la DDCS à la Commune pour l'accueil de loisir adolescent et l'organisation de mini-camps.

Le Conseil municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de reverser à l'association Atout Jeune la subvention de 2 000 € versée par la DDCS à la Commune pour l'accueil de loisir adolescent,

PRECISE que cette subvention sera imputée sur l'article 6574.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



IX – PARTICIPATION DE LA C.C.P.O AUX ACTIONS ENFANCE JEUNESSE POUR 2011

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de participation de la CCPO aux actions enfance jeunesse pour 2011.

Il précise que les actions prises en compte sont celles figurant dans le Contrat Enfance Jeunesse. Elles concernent l'association Atout Jeune et les animations portées par la Mairie, sauf les charges supplétives (frais de matériel et de personnel pris en charge par la Mairie).

La CCPO, comme les années précédentes, propose une aide financière à hauteur de 30% du coût hors charges supplétives, soit 19 444,50 € pour l'année 2011.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement pour les actions enfance jeunesse pour 2011, ci annexée.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

X – C.L.S.H. DES VACANCES DE TOUSSAINT : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL

1/ Mise à disposition du personnel :

Le Maire informe le Conseil municipal du souhait de l'Association Atout Jeune d'ouvrir l'ALSH pendant la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint 2011 : du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre 2011.

Pour ce faire, il convient de mettre à disposition de l'association Atout Jeune de manière ponctuelle :

- un adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de 23,5 heures, du 24 au 28 octobre 2011
- en vue d'assurer la restauration et l'entretien de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

2/ Mise à disposition des locaux :

Le Maire propose au Conseil municipal de mettre à la disposition de l'association les locaux suivants pour l'ALSH des vacances de la Toussaint :

- La salle de jeu de l'école primaire + la salle à porte coulissante
- La salle hexagonale de l'école primaire
- L'accès au photocopieur
- Les sanitaires de l'école primaire
- Le bureau du Directeur
- Les espaces extérieurs de l'école primaire (cour de récréation, préau)
- La BCD + la salle multiactivités (école primaire)
- Le dortoir et les sanitaires attenants de l'école maternelle
- La salle de motricité de l'école maternelle



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à disposition un adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'ALSH des vacances de la Toussaint du 24 octobre au 28 octobre 2011.

DECIDE de mettre à disposition de l'association les locaux ci-dessus énumérés par le Maire pour les vacances de la Toussaint du 24 octobre au 28 octobre 2011,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mises à disposition correspondantes ci-annexées.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

XI – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE EN POSTE ADMINISTRATIF de 1^{ère} CLASSE :

Le Maire explique que suite au départ à la retraite d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe à la Mairie de Lasseube, un adjoint administratif de 1^{ère} classe a été recruté pour le remplacer.

Il convient donc de transformer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de transformer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à la Mairie de Lasseube en poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

XII – STATUT DES AGENTS DU SERVICE JEUNESSE :

EN ATTENTE

XIII – INDEMNITÉS DE CONSEIL AU PERCEPTEUR – EXERCICE 2011 :

M. le Maire expose à son Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics quand, à la demande de ceux-ci, ils ont accepté de fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil municipal, considérant que Monsieur CASSAGNAU a donné son accord à la demande qui lui a été faite d'assurer en totalité lesdites prestations,

DECIDE de lui allouer l'indemnité de conseil pour l'année 2011, d'un montant de 366,63 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du Budget primitif de 2011.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**XIV- CONGRÈS DES MAIRES : INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Le Maire explique que Joëlle FABRE et Joëlle LACAZETTE, adjointes au Maire, le représenteront au Congrès des Maire à Paris les 22, 23 et 24 novembre 2011.

Les frais d'inscription s'élèvent à 90 € par persome. D'autre part, les frais de train pour se rendre à Paris s'élèvent à 90 € pour Joëlle FABRE et à 58 € pour Joëlle LACAZETTE.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les frais d'inscription des deux adjointes, soit 180 € ;

DECIDE de rembourser à Mesdames FABRE et LACAZETTE les frais de train avancés pour se rendre au congrès des Maires,

PRECISE que ce remboursement sera effectué sur présentation des justificatifs des frais avancés.

Joëlle FABRE et Joëlle LACAZETTE ne participent pas au vote.

VOTES : 17

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

XV- ACHAT ASPIRATEUR A FEUILLES

Le Maire propose au Conseil municipal d'acheter un aspirateur à feuilles pour le service technique communal. Il propose de retenir le devis de l'entreprise BIDART pour un aspirateur « RABAUD WINDY 600 RL II » au prix de 4 302,25 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter un aspirateur à feuilles ;

RETIENT l'offre de l'entreprise BIDART pour un aspirateur « RABAUD WINDY 600 RL II » au prix de 4 302,25 € TTC.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

XVI – ACHATS ET TRAVAUX SANS DELIBERATION :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 05 mai 2010,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par

M. le Maire en vertu de cette délégation,



Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) Etude de sol PLU (AFGE) = 394,68 € TTC
- 2) Travaux électriques à la gendarmerie (SARL LOUSTAU) = 604,92 € TTC
- 3) Travaux électriques au local de la Pala (SARL LOUSTAU) = 1 481,96 € TTC
- 4) Travaux de carrelage à la gendarmerie (BAHURLET CARRELAGE) = 397,23 € TTC

● QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un article de presse paru ce jour concernant le devenir de l'EHPAD. Il se dit étonné et agacé du discours tenu dans cet article.

Mme CAZADOUMECQ fait part de l'avancée des travaux voirie et indique que le programme de goudronnage devrait se terminer à la fin du mois. En ce qui concerne la mise en place de gendarmes couchés sur le chemin Dagué, elle est en attente de devis.

Mme LACAZETTE annonce un concert à l'Eglise Dimanche 16 Octobre avec l'Orchestre Symphonique du Sud Ouest ainsi qu'une réunion à la Mairie le Mardi 18 Octobre en vue de l'organisation de l'édition du TELETHON 2011.

Mr PORTATIU informe des problèmes sur l'épaveuse. Les travaux de clôture de la gendarmerie vont débiter la semaine prochaine.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Yves CAMILONG, Secrétaire de Mairie a fait valoir ses droits à la retraite et qu'à cette occasion il n'a pas souhaité que conseil organise un pot de départ. Il est remplacé par Madame Dominique VAZQUEZ.

Il informe le Conseil Municipal des différents projets :

- Création d'un nouveau Centre de Secours : deux terrains sont proposés au SDIS
- Restructuration du Collège Jéliote : pendant les travaux une nouvelle organisation devra être trouvée dans l'arrivée et le départ des élèves.
- L'extension de la Salle Polyvalente, présentation d'un plan du projet
- La rue Louis Barthou. Les commissions communales Urbanisme et Voirie travaillent sur l'aménagement. Le bureau d'étude proposera le projet pour validation et enfin il y aura une présentation aux riverains de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.